

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELLOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO

représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Eléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-021-19088/25/CM

■ Rapports annuels des élus mandataires des SEM et SPL métropolitaines - Année 2024
147176

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans son article L. 1524-5 une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale, de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante. Les représentants des collectivités actionnaires doivent ainsi rédiger chaque année un rapport écrit qui est soumis aux instances délibérantes de leur collectivité.

De plus, les dispositions de la loi « 3DS » (n° 2022-217 du 21 février 2022), ainsi que les précisions issues du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu du rapport qui doit faire l'objet d'un écrit et d'un débat suivi d'un vote au sein des organes délibérants des collectivités territoriales ou EPCI actionnaires.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est actionnaire au 31 décembre 2024 de 9 Sociétés Publiques Locales (SPL) et 5 Sociétés d'Economie Mixte (SEM) pour un montant de capital engagé de plus de 50 M€.

La présentation de ce rapport du mandataire contribue donc à la démarche collective de renforcement du pilotage des structures et opérateurs, par la Métropole Aix-Marseille-Provence actionnaire. Les rapports ci-annexés portent sur la période d'activité correspondant au dernier exercice comptable clos en 2024 et présentent les comptes annuels approuvés par les assemblées générales en 2025.

ACTIONNARIAT ET MANDATAIRES METROPOLITAINS AU 31 DECEMBRE 2024

• SPL Façonéo

La SPL FACONEO est une société publique locale au capital de 225 000 € (divisé en 225 actions de 1000€) régie par les dispositions des articles L 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Elle est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 26 aout 2013.

La SPL FACONEO réalise pour le compte de ses actionnaires toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat ;
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- Réaliser des équipements collectifs ;
- Lutter contre l'insalubrité ;
- Permettre le renouvellement urbain ;
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements				
	Métropole Aix-Marseille-Provence	100	100 000 €	44.44 %
	Ville d'Aubagne	49	49 000 €	21.78 %
	Ville d'Auriol	16	16 000 €	7.11 %

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
	Ville de Belcodène	6	6 000 €	2.67%
	Ville de Cuges-les-Pins	6	6 000 €	2.67 %
	Ville de La Bouilladisse	8	8 000 €	3.56 %
	Ville de la Destrousse	6	6 000 €	2.67 %
	Ville de la Penne-sur-Huveaune	8	8 000 €	3.56 %
	Ville de Peypin	8	8 000 €	3.56 %
	Ville de Roquevaire	8	8 000 €	3.56 %
	Ville de Saint-Savournin	2	2 000 €	0.89 %
	Ville de Saint-Zacharie	8	8 000 €	3.56 %
Total		225	225 000 €	100 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Didier REAULT	Non
	M. Henri PONS	Oui
	M. Alain ROUSSET	Non
	Mme. Catherine PILA	Non

- SPLA-IN Aix Marseille Provence

La SPLA-IN Aix Marseille Provence - Société publique locale d'aménagement d'intérêt national Aix Marseille Provence est une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) au capital de 14 290 000 € entièrement public régie par les articles L 327-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Elle est régulièrement immatriculée au Registre du commerce et des sociétés depuis le 11 février 2021.

Parallèlement à la conclusion d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). La Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP), l'Etat par l'intermédiaire de l'Etablissement Public d'Aménagement Euro-Méditerranéen (EPAEM) et la Ville de Marseille ont décidé de constituer entre eux une société publique locale d'aménagement d'intérêt national pour réaliser toutes prestations relevant de son objet social notamment les opérations de renouvellement urbain nécessaires au traitement opérationnel de l'habitat dégradé sur le territoire de la métropole et toutes actions de préfiguration ou d'accompagnement de ces opérations.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	8 430	8 430 000 €	58.99 %
	Ville de Marseille	860	860 000 €	6.02 %
Autres actionnaires	Etat - EPA Euroméditerranée	5 000	5 000 000 €	34.99 %
Total		14 290	14 290 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. David YTIER	Oui
	M. Guy TESSIER	Non
	Mme. Solange BIAGGI	Non
	M. Claude FERCHAT	Non
	M. Anthony KREHMEIER	Non
	M. Denis ROSSI	Non
	M. Gérard GAZAY	Non
	Mme. Laure-Agnès CARADEC	Non
	M. Patrick PAPPALARDO	Non
	Mme. Sabine BERNASCONI	Non
	M. Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Suppléant	Non
	M. Philippe ARDHUIN - Suppléant	Non
	M. Christian BURLE - Suppléant	Non
	M. Henri PONS - Suppléant	Non
	M. Martial ALVAREZ - Suppléant	Non
	M. Eric CASADO - Suppléant	Non
	M. Didier KHELFA - Suppléant	Non
	Mme. Jocelyne POMMIER - Suppléant	Non
	M. Pierre LAGET - Suppléant	Non
	Mme. Sabine BERNASCONI - Suppléant	Non
Etat - EPA Euroméditerranée	M. Jean-Baptiste BUTLEN	Non
	M. Pierre BRUNHES	Non
	M. Michael SIBILLEAU	Non
	M. Patrick VAUTERIN	Non
	Mme. Aurélie COUSI	Non
	M. Guillaume HERMITTE	Non
Ville de Marseille	Mme. Sophie CAMARD	Non

- SPL SOLEAM

La société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine – SOLEAM est une Société publique locale (SPL) au capital de 5 910 600 € (divisé en 59 106 actions de 100 €) entièrement public, chargée notamment de réaliser pour le compte de ses actionnaires toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, de mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, réaliser des équipements collectifs, permettre le renouvellement urbain et réaliser toute action y contribuant. Elle peut être également chargée d'assurer l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités	Métropole Aix-Marseille-Provence	39 470	3 947 000 €

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
territoriales et groupements	Ville de Marseille	10 000	1 000 000 €	16.92 %
	Ville d'Aubagne	106	10 600 €	0.18 %
	Ville de La Ciotat	106	10 600 €	0.18 %
	Ville de Salon de Provence	106	10 600 €	0.18 %
	Ville de Roquefort-la-Bédoule	106	10 600 €	0.18 %
	Ville de Marignane	106	10 600 €	0.18 %
	Conseil Départemental 13	9 000	900 000 €	15.23 %
	Ville d'Allauch	106	10 600 €	0.18 %
Total		59 106	5 910 600 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	Mme. Isabelle CAMPAGNOLA SAVON	Non
	Mme. Laure-Agnès CARADEC	Suppléante
	M. Jean-David CIOT	Non
	M. Claude FERCHAT	Non
	M. Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE	Oui
	Mme. Camélia MAKHLOUFI	Non
	M. Alain ROUSSET	Non
	M. Yves MORAINE	Non
	M. Eric SEMERDJIAN	Non
		M. David YTIER

- SPL Pôle Nautisme

La Société Publique Locale Pôle Nautisme Mer et Développement est une société publique locale au capital de 6 112 000 € au 31 décembre 2024, régie par les articles L 1531-1 et suivants du Code général des collectivités locales et L300-1 du Code de l'urbanisme. Elle est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 11 décembre 2015.

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations concourant au développement économique du territoire des actionnaires et notamment, gérer et développer les équipements et les activités liées au nautisme et aux produits de la mer, valoriser, promouvoir et contribuer au développement de l'offre existante des activités du nautisme et des produits de la mer. La société organise la reconversion de friches portuaires et industrielles permettant le développement d'aménagements, d'équipements et des activités favorisant le nautisme et les produits de la mer.

Elle aménage et gère de nouvelles zones d'équipements et de services pour accueillir de nouvelles entreprises ou tout autre organisme concerné, contribuant à renforcer l'attractivité du pôle nautisme et mer. Elle favorise l'implantation et le développement de nouvelles activités et de nouveaux produits liés au nautisme et aux produits de la mer. Elle organise, gère et développe des activités de découvertes et de loisirs permettant de renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

La société assure une mission de développement économique lié à la croissance bleue, notamment par un soutien à l'économie existante, les ports à sec, la filière mer, les pêcheurs et conchyliculteurs. Elle porte également de nouveaux projets, comme notamment la plus grande panne catamaran en Europe, le village dédié aux multicoques créant ainsi un écosystème puissant créateur d'emplois.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	2 956	2 956 000 €	48.36 %
	Ville de Port-Saint-Louis du-Rhône	3 156	3 156 000 €	51.64 %
Total		6 112	6 112 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Martial ALVAREZ	Oui
	M. François BERNARDINI	Non
	M. Eric CASADO	Non
	Mme. Claudie MORA	Non

- SPL Sens Urbain

Sens Urbain est une société publique locale (SPL) au capital de 850 000 € au 31 décembre 2024 (divisé en 8 500 actions de 100€), régie par les articles L 1531-1 et suivants du Code général des collectivités locales. Elle est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 7 janvier 2016.

Sens Urbain intervient pour le compte de ses actionnaires et dans le cadre de leurs compétences. Les opérations menées dans le cadre de concessions, mandats ou prestations sont essentiellement des opérations d'aménagement et de requalification urbaine. Elle effectue également des opérations de construction et de rénovation d'équipements publics.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	2 800	280 000 €	32.94 %
	Ville de Miramas	2 515	251 500 €	29.59 %
	Ville de Fos-sur-Mer	1 610	161 000 €	18.94 %
	Ville de Berre l'Etang	1 300	130 000 €	15.29 %
	Ville de Saint-Chamas	175	17 500 €	2.06 %
	SIVU TNSCM	100	10 000 €	1.18 %
Total		8 500	850 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Frédéric VIGOUROUX	Oui
	M. Didier KHELFA	Non
	M. René RAIMONDI	Non

- SPLA Pays d'Aix Territoires

La société a été créée le 1 mars 2010. Son capital entièrement public de 500 000 € à fin 2023, est divisé en 10 000 actions de 50 €. Elle est régie par les dispositions des articles L 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La société a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans leur périmètre géographique, toute opération définie à l'article L 300-1 et à l'article L327-1 du Code de l'urbanisme, à savoir : mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Elle peut également mener des études préalables, procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2, procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1, procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux, d'exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par le présent code et agir par voie d'expropriation dans les conditions fixées par des conventions conclues avec l'un de leurs membres.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole-Aix-Marseille-Provence	4 001	200 050 €	40.01 %
	Ville d'Aix-en-Provence	5 774	288 700 €	57.74 %
	Ville de Venelles	30	1 500 €	0.30 %
	Ville de Pertuis	30	1 500 €	0.30 %
	Ville de Trets	30	1 500 €	0.30 %
	Ville de Lambesc	30	1 500 €	0.30 %
	Ville des Pennes Mirabeau	5	250 €	0.05 %
	Ville de Châteauneuf Le Rouge	1	50 €	0.01 %
	Ville de Ventabren	30	1 500 €	0.30 %
	Ville de Rognes	30	1 500 €	0.30 %
	Ville de Coudoux	2	100 €	0.02 %
	Ville de Simiane Collongue	2	100 €	0.02 %
	Ville de Rousset	1	50 €	0.01 %
	Ville de La Roque d'Anthéron	10	500 €	0.10 %
	Ville de Le Tholonet	1	50 €	0.01 %
	Ville de Jouques	1	50 €	0.01 %
	Ville de Bouc Bel Air	2	100 €	0.02 %
	Ville de Peyrolles-en-Provence	1	50 €	0.01 %
	Ville de Vauvenargues	1	50 €	0.01 %

Ville de Mimet	2	100 €	0.02 %
Ville de Vitrolles	1	50 €	0.01 %
Ville de Gardanne	1	50 €	0.01 %
Ville de Cabriès	2	100 €	0.02 %
Ville de Saint-Marc Jaumegarde	1	50 €	0.01 %
Ville de Meyrargues	10	500 €	0.10 %
Ville de Peynier	1	50 €	0.01 %
Total	10 000	500 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Loïc GACHON	Non
	M. Roger PELLENC	Non
	M. Bernard RAMOND	Non
	M. Michel ROUX	Non

- SPL La Ciotat Shipyards

La société a été créée en 1995 sous le régime des sociétés d'économie mixte locale afin d'assurer la réindustrialisation maritime du site des anciens chantiers navals de La Ciotat. Elle est transformée depuis le 3 décembre 2010 en société publique locale (SPL) dont sont actionnaires le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région PACA et la Ville de La Ciotat.

Son capital entièrement public de 28 813 050 € à fin 2024 est divisé en 189 000 actions de 152.45 €. Elle est régie par les dispositions des articles L 1531-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Outil opérationnel des seules collectivités locales actionnaires, la société publique locale La Ciotat Shipyards assure la gestion et le développement du site des chantiers navals de La Ciotat, pôle de référence mondial pour les services techniques dédiés aux yachts de très grande taille.

La SPL assure également, l'aménagement, la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de La Ciotat dans le cadre d'un contrat de concession avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	65 490	9 983 951 €	34.65 %
	Département des Bouches-du-Rhône	65 629	10 005 141 €	34.72 %
	Région PACA	33 894	5 167 140 €	17.93 %
	Ville de La Ciotat	23 987	3 656 818 €	12.69 %
Total		189 000	28 813 050 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Patrick GHIGONETTO	Oui
	M. Bernard DEFLESSELLES	Non
	Mme. Caroline MAURIN	Non
	M. Alexandre DORIOL	Non

- SPL L'Eau des Collines

La SPL L'Eau des Collines est une société anonyme, société publique locale au capital de 800 000 € au 31 décembre 2024 (divisé en 80 000 actions de 10 €), régie par les dispositions des articles L 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La SPL L'Eau des Collines est chargée de la gestion et de la distribution de l'eau potable ainsi que de l'assainissement sur le périmètre du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Concernant l'eau, sa mission principale est d'assurer la protection de la ressource, de garantir un service continu et respectueux de l'environnement, de délivrer une eau propre de qualité pour les usagers tout en veillant à l'optimisation des ressources disponibles.

Concernant l'assainissement, la société assure les missions de collecte des eaux usées et transports jusqu'aux stations de traitement, en garantissant les enjeux de santé publique et de préservation des milieux naturels.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	70 006	700 060 €
	Ville d'Aubagne	7 437	74 370 €
	Ville de la Penne-sur-Huveaune	1 018	10 180 €
	Ville de Saint-Zacharie	774	7 740 €
	Ville de Cuges-les-Pins	765	7 650 €
Total		80 000	800 000 €
			100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Serge PEROTTINO	Non
	M. Gérard GAZAY	Non
	M. Bernard DESTROST	Non
	M. Roland GIBERTI	Oui
	M. Alain ROUSSET	Non
	M. Jean-Jacques COULOMB	Non
	M. Philippe GINOUX	Non
	Mme. Danielle MENET	Non
	M. Laurent SIMON	Non
	M. Didier REAULT	Non
		M. Nicolas BAZZUCCHI
		Non

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
	M. Philippe GRANGE	Non

- SPL MIN Marché Marseille Méditerranée

LA SPL MIN Marché Marseille Méditerranée a été créée et a pris la gestion du MIN le 1er janvier 2024. Jusque-là, le MIN était géré par la SOMIMAR, Société d'Économie Mixte qui avait été créée en 1963, au moment de la construction du MIN des Arnavaux.

La SPL MIN Marché Marseille Méditerranée gère l'ensemble des infrastructures du MIN : le site des Arnavaux, où sont regroupées les activités de fruits, légumes, fleurs et viandes et le port de pêche de Saumaty, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	2 090	2 090 000 €	95.00 %
	Ville de Marseille	110	110 000 €	5.00 %
Total		2 200	2 200 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Denis ROSSI	Non
	M. Henri PONS	Non
	M. Jean-David CIOT	Non
	M. Jean-Marc SIGNES	Non
	M. David GALTIER	Non
	Mme. Laurence SEMERDJIAN	Non
	M. Christian BURLE	Non
	Mme. Marion BAREILLE	Non
	M. Bruno GILLES	Oui
	M. Christian DELAVET	Non

- SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre

La société créée en août 2015, initialement sous forme de Société Publique Locale, est devenue Société d'Économie Mixte le 5 novembre 2019. Le capital social au 31 décembre 2024 s'élève à 22 776 640 €(divisé en 2 612 actions de 8 720 €), régie par les dispositions des articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour vocation d'intervenir pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction et plus généralement de toutes opérations concourant au développement économique du territoire.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant la mise en œuvre du projet de diversification et de développement économique du pôle aéronautique « Istres-Jean Sarrail », à savoir, la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'accueil de projets industriels, l'exploitation du site, la mobilisation du système d'acteurs nécessaires à leur implantation, la promotion et la prospection.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	2 113	18 425 360 €	80.90 %
	Ville d'Istres	100	872 000 €	3.83 %
Autres actionnaires	SEM OPH	89	776 080 €	3.41 %
	Caisse des dépôts et consignations	155	1 351 600 €	5.93 %
	Caisse d'Epargne Alpes Côte d'Azur	155	1 351 600 €	5.93 %
Total		2 612	22 776 640 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Eric CASADO	Non
	M. François BERNARDINI	Oui
	M. Frédéric VIGOUROUX	Non
	M. Jean-Pascal GOURNES	Non

- SEM IDAMP

La SEM IDAMP est issue de la transformation statutaire de la SEM Façonéo durant l'année 2024. Cette SEM patrimoniale permettra à la Métropole de porter des projets immobiliers d'envergure et également de co-investir avec les porteurs de projets, renforçant ainsi sa compétitivité. Cet outil fera la différence pour certains projets économiques stratégiques, là où des investisseurs privés ne seraient pas allés seuls mais décideront d'investir aux côtés de la SEM.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	97 938	1 567 008 €	78.35 %
	Caisse des dépôts et consignations	15 062	240 992 €	12.05 %
Autres actionnaires	Crédit Mutuel	8 560	136 960 €	6.85 %
	Caisse Epargne	2 500	40 000 €	2.00 %
	Crédit Coopératif	940	15 040 €	0.75 %
	Total	125 000	2 000 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Gérard GAZAY	Oui
	M. Alain ROUSSET	Non
	M. Patrick PAPPALARDO	Non
	M. Didier REAULT	Non
	M. David YTIER	Non

- SEMAGORA

La SEMAGORA est une société d'économie mixte au capital de 96 976€ au 31 décembre 2024 (divisé en 638 actions de 152 euros dont 480 actions publiques et 158 actions privées) régie par les dispositions des articles L 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La SEMAGORA a pour objet la gestion de tous les équipements publics et d'intérêt public tels que : centre de congrès, salle d'expositions, galeries, salle de spectacles (sans que cette liste soit exhaustive) et l'organisation de toutes manifestations à caractère culturel, sportif, économique et d'entreprises, touristique, foires et expositions sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département pour répondre aux besoins de ses actionnaires publics. Elle gère notamment le Centre de congrès Agora d'Aubagne par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	410	62 320 €	64.26 %
	Conseil Départemental 13	50	7 600 €	7.84 %
	Ville de Gémenos	20	3 040 €	3.13 %
Autres actionnaires	Société Sud Cars	58	8 816 €	9.09 %
	CCIMP	30	4 560 €	4.70 %
	SCOP SIGEC	20	3 040 €	3.13 %
	Audio Performance	20	3 040 €	3.13 %
	NOVEA	20	3 040 €	3.13 %
	Banque Populaire Méditerranée	5	760 €	0.78 %
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	5	760 €	0.78 %
Total		638	96 976 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	Mme. Danielle MENET	Oui
	M. Serge PEROTTINO	Non
	Mme. Danielle MILON	Non
	Mme. Véronique MIQUELLY	Non
	M. Didier REAULT	Non

- SEM Ouest Provence Habitat

La SEM Ouest Provence Habitat est une société d'économie mixte au capital au 31 décembre 2024 de 3 126 000 € divisé en 195 375 actions de 16 €, régie par les articles L1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Ouest Provence Habitat gère du logement social (1 450 logements) à l'Ouest de Marseille sur un secteur qui s'étend de Lançon-Provence au nord jusqu'à Port Saint Louis du Rhône au sud. Son parc est principalement situé sur Istres, Fos sur Mer et Miramas. Elle assure les missions dévolues aux bailleurs sociaux.

La société exerce ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales dans les principaux domaines d'activité que sont la construction et la gestion de logements conventionnés et non conventionnés, la construction et la gestion ou la vente de locaux d'activité.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	65 961	1 055 376 €	32.04%
	Ville d'Istres	25 862	413 792 €	12.56%
	Ville de Miramas	14 721	235 536 €	7.15%
	Ville de Fos-sur-Mer	9 109	145 744 €	4.42%
	Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône	5 088	81 408 €	2.47%
	Ville de Grans	2 523	40 368 €	1.23%
	Ville de Cornillon-Confoux	814	13 024 €	0.40%
	Ville de Mallemort	8 442	135 072 €	4.10%
Autres actionnaires	Caisse des Dépôts et Consignations	70 804	1 132 864 €	34.39%
	Action logement (ex CIL UNICIL)	300	4 800 €	0.15%
	BPPC	62	992 €	0.03%
	Société des avions Dassault	30	480 €	0.01%
	FRANPART	30	480 €	0.01%
	BNP	30	480 €	0.01%
	Crédit Lyonnais de Développement Economique	30	480 €	0.01%
	Caisse d'Epargne	10	160 €	0.005%
	CACAM Alpes Provence	1 414	22 624 €	0.69%
	LAFARGUE Matériaux	315	5 040 €	0.15%
	Sarah SOMARIA	1	16 €	0.0005%
	Ensemble des personnes physiques	294	4 704 €	0.14%
Total		205 875	3 294 000 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. François BERNARDINI	Oui
	M. Frédéric VIGOUROUX	Non
	M. René RAIMONDI	Non

- Société du Canal de Provence

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) est une société anonyme d'économie mixte au capital de 3 862 800.00 € au 31 décembre 2024. Elle a le statut de société d'aménagement régional (SAR) prévu par les articles L112-8 et L112-9 du Code rural et a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par décret n° 63-509 du 15 mai 1963, la SCP s'est vue confier par l'Etat la concession générale des travaux de construction du canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance. Par voie de concession, la SCP conçoit, développe, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence. La Société a ainsi pour objectif d'assurer sur le long terme la pérennité et la continuité du service de l'eau mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Alpes-Provence-Côte d'Azur suite au transfert de la concession de l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au terme d'un avenant au contrat de concession et au cahier des charges de la concession en date du 9 février 2009.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var et Vaucluse.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	45 019	686 297 €	18.24 %
	Département des Bouches-du-Rhône	45 019	686 297 €	18.24 %
	Département du Var	45 019	686 297 €	18.24 %
	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	45 019	686 297 €	18.24 %
	Département des Alpes de Haute-Provence	10 532	160 556 €	4.27 %
	Département des Hautes-Alpes	1 741	26 541 €	0.71 %
	Département de Vaucluse	10 532	160 556 €	4.27 %
Autres actionnaires	Caisse des Dépôts et consignations	13 162	200 649 €	5.33 %
	Chambre d'agriculture 13	1 685	25 687 €	0.68 %
	Chambre d'agriculture 83	1 851	28 218 €	0.75 %
	Chambre d'agriculture 84	535	8 156 €	0.28 %
	Chambre d'agriculture 04	219	3 339 €	0.09 %
	Chambre d'agriculture 05	105	1 601 €	0.04 %
	Caisse nationale de Crédit Agricole	14 599	222 556 €	5.92 %
	CRCA Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 942	75 339 €	2.00 %
	CRCA Alpes-Provence	6 838	104 243 €	2.77 %
	Ensemble des personnes physiques	12	183 €	0.005 %
Total		246 829	3 762 809 €	100.00 %

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG
Métropole Aix-Marseille-Provence	Mme. Amapola VENTRON	Non
	M. Roland GIBERTI	Non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prendre acte de l'ensemble des rapports des différents mandataires établis sur l'activité des SPL et SEM dans lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence est actionnaire, au titre de l'exercice 2024.

Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole, ayant pris connaissance et après en avoir débattu, prend acte des rapports des différents mandataires ci-annexés, établis sur l'activité des 9 SPL et 5 SEM dans lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence est actionnaire, au titre de l'exercice 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL